

STADE DE VANVES - section plongée Remplir RECTO/VERSO .

Saison 2025_2026

☐ Nouvel adhérent (PHOTO obligatoire)

BULLETIN D'INSCRIPTION – ETUDIANT Saison : 2025 – 2026

Signer au verso

coo	RDONNEES (en majuscules) : les mentions en gras et	en rouge sont indispensables pour l'obtention de la licence					
Non	n et prénom :						
Adre	esse :						
Ville	:	Code Postal :					
Télé	phone fixe :	Téléphone mobile 1 :					
Sex	e: 🗖 homme 🗖 femme	Téléphone mobile 2 :					
N° c	le licence (sauf débutant) : A -	Date de naissance :					
Adre	sse de messagerie (indiquez-la EN MAJUSCULES lisib	le)					
e-m	ail:	<u> </u>					
 J'au	torise le STADE DE VANVES à utiliser mon adresse mail	en vue de recevoir ses informations :					
PLO	NGEE: FOURNIR LES JUSTIFICATIFS (uniquement pou	ır les nouveaux inscrits au club)					
Nive	au actuel de plongée FFESSM : □ débutant □ N1	□ N2 □ N3 □ N4 □ P5 □ Initiateur □ MF1 □ MF2					
Brev	et FFESSM:	ntaire					
Autr	e brevet FFESSM : TIV						
Autr	e brevet (non FFESSM) :						
SAN	TE						
Alle	rgie à l'aspirine : ☐ oui ☐ non Remarque aut	re:					
	SONNE à prévenir en cas d'URGENCE (obligatoire)						
	me / □ Mr :	□ Mme / □ Mr :					
	de Parenté :	Lien de Parenté :					
Tel:		Tel:					
ASS	URANCE COMPLEMENTAIRE facultative (cocher IMP	ERATIVEMENT l'une des 2 cases)					
	JE NE SOUSCRIS PAS D ASSURANCE COMPLEMENTAIRE mais je reconnais avoir été informé de la possibilité de souscrire un contrat d'assurance individuelle complémentaire pour la pratique de la plongée (informations sur www.ffessm.fr).						
	JE SOUSCRIS une assurance complémentaire Assurances	LAFONT (informations des garanties sur <u>www.ffessm.fr</u>).					
	Loisir 1 : 24,20€ □ Loisir 2 : 28,85€ □ Loisir 3 : 49,45€ □Loisir 1 □TOP: 46,35€ □ Loisir 2 TOP: 57,70€ □ Loisir 3 TOP : 95,80						
Piè	es à fournir RAPIDEMENT						
	F (Q F						
	1 chèque de 185 € à l'ordre du " STADE DE VANVES " pour la cotisation à la section.						
	1 chèque distinct à l'ordre du " STADE DE VANVES " d	·					
ш	1 original et une copie de votre certificat médical daté de moins de 3 mois à la rentrée, de non contre-indicatie à la plongée sous-marine. L'original vous est rendu et doit être présenté à chaque sortie club.						
	ATTENTION : pour les nouveaux ne faire aucune démarc						
	Le certificat médical pour la pratique de la plongée sous-marine en exploration hors compétition peut être établi par u <u>médecin généraliste</u> ou, (recommandé) : un médecin fédéral, un médecin diplômé de médecine subaquatique ou un médecin titulaire du C.E.S. de médecine du sport. Le certificat est obligatoire pour accéder au bassin.						

N.B : médecin fédéral ou sport obligatoire pour le passage N4 et E1.



STADE DE VANVES - section plongée Remplir RECTO/VERSO.

Saison 2025 2026

Le dossier doit être renvoyé par la poste avant le 15 septembre 2025 à l'adresse suivante : (délai possible pour le certificat médical jusqu'au premier vendredi de rentrée : 25 septembre)

STADE DE VANVES Plongée C/O J.Bohat 3 Ter rue Falret 92170 Vanves

Tout dossier reçu après cette date ne sera plus prioritaire

Le Président de la Section Plongée

Règlement de l'Association Stade de Vanves

- 1. L'adhésion au Stade de Vanves implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au Secrétariat. Elle implique des droits et des devoirs.
- L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical (obligatoire pour l'obtention de la licence) et du règlement de la cotisation annuelle.
- 3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 4. La responsabilité du Stade de Vanves n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant au moniteur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de la compétition.
- L'absence d'un moniteur entraînant l'annulation des cours sera annoncée sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
- Aucun enfant mineur ne pourra quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant n'ont pas signé d'autorisation.
- 7. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- 8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont exigés. Tout membre se faisant remarquer pour mauvaise conduite aux entraînements ou en compétition pourra être exclu temporairement ou définitivement par la section, après avoir été entendu par la commission de discipline du Stade de Vanves.
- 9. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit en milieu hospitalier.
- 10. Les adhérents participant aux compétitions devront, après un arrêt maladie de plus de trois semaines, présenter un nouveau certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
- 11. L'Association Sportive Stade de Vanves est déclarée en tant qu'exploitant des activités physiques et sportives auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Hauts-de-Seine.
- 12. La Responsabilité Civile du Stade de Vanves est garantie par le contrat d'assurance « Association Paris-Sports-Loisirs-Plein Air », souscrit auprès du groupe AXA Assurances IARD.
- 13. Les Brevets Fédéraux et les Brevets d'Etat des Educateurs et Moniteurs du Stade peuvent être consultés sur demande auprès du Secrétariat du Stade ou du bureau de la section

Le Règlement intérieur de la section Plongée du Stade de Vanves est consultable sur le site Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données qui sont collectées vont servir à alimenter un fichier informatisé. Les réponses marquées d'un * sont obligatoires. A défaut de réponse de votre part, nous ne pourrons pas prendre votre demande en considération. Le destinataire de ces informations est l'Association Loi 1901 Stade de Vanves. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'Association ci-dessus désignée.

Droit à l'image : L'autorisation porte sur la prise de photographies et de vidéos qui peuvent être diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux du Stade de Vanves plongée et du Stade de Vanves. J'autorise :
□ oui □ non
Newsletter: J'accepte de recevoir la Newsletter du Stade de Vanves Plongée (informations sur l'activité du club, les dates importantes).
□ oui □ non
RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Stade de Vanves Plongée pour permettre la gestion des adhérents.

Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif de l'association dans le cadre de la vie de l'association les démarches auprès de la fédération et le cas échéant auprès de l'assurance. Vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, oubli et limitation du traitement des données) vis-à-vis des données vous concernant en contactant plongeevanves@gmail.com ou par courrier à l'adresse Stade de Vanves plongée, 12 rue Lameroux 92170 VANVES.

En cas de non renouvellement de l'inscription au club, vous pouvez demander l'effacement immédiat des données recueillies dans le cadre de



STADE DE VANVES - section plongée Remplir RECTO/VERSO .

Saison 2025_2026

l'adhésion au Stade de Vanves plongée en envoyant un ma Je certifie avoir pris connaissance des informations ci-dess		gmail.com.	
Nom, prénom du responsable légal :	T		
Date :	Signature :		
Je souhaite une attestation de paiement: t timbrée	NON	□ OUI	joindre une enveloppe adressée
J'ai lu le règlement intérieur.		 0l	JI



MODELE DE CERTIFICAT

FFESSM	

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS.

FRENCH UNDERWATER FEDERATION
Fondée en 1948 membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques

			e de <mark>C</mark> ontre-Ind ités subaquatiqu	
Je soussigné	(e) Docteur,		Exerçant à,	Rayez la mention inutile
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n°:	•
	diplômé de méde	cine subaquatique*	autre* :	
Certifie avoir ex	caminé ce jour :	NOM:		
Né(e) le :		Prénom :		
	oir constaté, sous décelable à la prati		ude de ses déclaration	ns, de contre-indicatio
□ de l'e	nsemble des activit	és subaquatiques EN	LOISIR	
Ou bien	seulement (cocher):		PLONGÉE EN SCAPHANDR	E AUTONOME
		□ DES ACTIVITÉS EN		
		□ DES ACTIVITÉS DE	NAGE AVEC ACCESSOIRES	5
□ de la d	ou des activité(s) su	uivante(s) EN COMPÉT	TTION (spécifier en toute lettr	e):
fédéral, du	ire les particularité sport ou qualifié : IX Hypoxique		ent un certificat délivr	•
- Pratiq	ue HANDISUB	- Reprise de l'ac	civité après accident de plo	ngée
NOMBRE DE	COCHÉE(S) (obligato	pire) :		
Remarque(s)	et restriction(s) év	rentuelle(s) (en particulie	er pour l'encadrement en plon	gée subaquatique):
Palmes, Nage en licence. <u>Un ce</u> et en Apnée au-de Sauf en cas de i	Eau Vive, Tir sur Cible, F rtificat est exigible tou elà de 6 mètres).	dockey Subaquatique, Apnée <u>is les ans</u> pour la pratique de le <i>s</i> an <i>té</i> o <i>u</i> d'acciden <i>t</i> de l	jusqu'à 6 mètres. Pratique de	pour les disciplines : Nage ave l'activité jusqu'à expiration de gée en Scaphandre en tous lieu di <i>té</i> de ce ce ráfica t.
				es préconisations de la FFESS e: http://medical.ffessm.i
Fait à :		Signatu	e et cachet :	
date :				
SIÈGE NATIONAL -	24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13	284 MARSEILLE CEDEX 07, FRAN	ICE T +33 (0)	4.91.33.99.31 F +33 (0)4.91.54.77.43
FÉDÉDATION DÉLÉ	CHÉE DAD LE MINISTÈDE C	HARGÉ DES SPORTS RECONNU	E DUTILITÉ BUBLIQUE (BUB)	

4/4